



## LETTRÉ OUVERTE AUX DIRECTIONS DES ECOLES DE FORMATION

L'Inter-REgionale des formatrices et formateurs en travail social (IRE) s'est réunie le 24 novembre dernier. Nos échanges ont notamment porté sur la refonte en cours des diplômes de niveau III.

Nous souhaitons porter à la connaissance des Directions des centres de formation le produit de notre réflexion, en espérant que nos préoccupations pourront être reprises au sein de l'UNAFORIS en amont de la dernière réunion de la CPC.

A ce stade du processus de réécriture des référentiels, nous souhaitons réaffirmer quelques principes qui nous semblent essentiels pour l'ensemble des formations de niveau III.

1. Le processus de formation nécessaire à des futurs professionnels de la relation passe d'abord et avant tout par des stages en contact direct avec les publics. Les compétences concernant l'accompagnement se construisent dans le cadre d'expériences de terrain au long cours et non dans le cadre de stage fractionnés. C'est là une condition indispensable à ce que puissent se construire, s'élaborer et se transmettre les pratiques avec les professionnels en poste. Former les futurs professionnels à reconnaître la singularité de chaque personne accompagnée demande de s'appuyer sur l'éprouvé, notamment par des stages en immersion, inscrits dans la durée.

2. Les métiers du travail social se sont construits en rapport avec des spécificités dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité. A ce titre, il s'agit de rappeler que le plan d'action en faveur du travail social et du développement social, faisant écho au rapport de Madame la Députée Brigitte BOURGUIGNON, préconisait 30% de cursus commun environ (cf. mesure 18 rappelée dans la lettre de mission de la Secrétaire d'Etat à la CPC du 10 février 2016). Même si la formation peut s'appuyer sur des apports communs, elle doit laisser une place centrale aux approches en lien avec les métiers auxquels se destinent les futurs professionnels.

3. Toute démarche d'accompagnement social et éducatif s'appuie nécessairement sur un travail en équipe et en institution. La dimension institutionnelle vient garantir la possibilité que les professionnels puissent s'engager dans des relations de proximité tout en leur donnant des outils de réflexion sur ces relations. Elle participe également à inscrire toute proposition d'aide au sein d'un cadre s'appuyant sur les droits fondamentaux des personnes, et assurant une continuité pour leur mise en œuvre.

Nous espérons que ces principes trouveront une place dans les positions portées par l'UNAFORIS dans le cadre de la CPC en ce qu'ils défendent ainsi par la formation, un travail social de qualité auprès des personnes accompagnées, et vous adressons nos sincères salutations.

Villeneuve d'Ascq, le 1<sup>er</sup> décembre 2017